

SEANCE DU 25 Novembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ou représentés : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Le vingt cinq Novembre deux mil quinze, le Conseil Municipal de la commune d'Argenvières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de MAUPLIN Jean-Claude Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : **18/11/2015**

PRESENTS : M. MAUPLIN Jean-Claude, Maire, Mme MENARD Francine, M. PROST André, Mme TRINQUET Simone, Mme BRUNET Christine Annick, M. GERMAIN Bruno, Mme BROC Caroline, M. CHAMPROUX Martial, M. FOURMENTRAUX Yves, M. MARTIN José

ABSENTS : Absent(s) : M. MICHAUD Frédéric

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRUNET Christine Annick

► Décision modificative

Afin de pouvoir mandater la facture Ségilog, il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

205 (concession et droits similaires, logiciels,...) + 164€

2132 (immeuble de rapport) - 164€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative.

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 27/11/2015*

► Budget communal : amortissements

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à compter de ce jour d'amortir les factures Ségilog (partie investissement) sur 1 an.

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 27/11/2015*

► Entretien professionnel : critères d'évaluation

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale modifiée,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 29 juin 2015

La valeur professionnelle, telle qu'elle est appréciée au terme de l'entretien professionnel est déterminée sur la base de critères soumis à l'avis préalable du Comité Technique, tenant compte de la nature des tâches exercées et du niveau de responsabilité assumé.

Ces critères portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs

- les compétences professionnelles et techniques

- les qualités relationnelles

- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Il convient d'en choisir au moins un par famille. Il est possible de fixer des critères identiques ou bien différents pour chaque catégorie d'agent (A, B et C).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les critères utilisés dans l'entretien professionnel suivants :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs :

- Implication dans le travail
- Mettre en application un projet
- Fiabilité et qualité du travail effectué
- Assiduité
- Disponibilité
- Respecter les délais et les échéances
- Rigueur
- Anticipation
- Initiative
- Analyse et synthèse
- Respect de l'organisation collective
- Planification
- Organisation

- les compétences professionnelles et techniques :

- Compétences techniques de la fiche de poste
- Connaissance de l'environnement professionnel
- Connaissances réglementaires
- Instruire des dossiers
- Entretenir et développer ses compétences
- Qualité d'expression écrite et orale
- Maîtrise des nouvelles technologies
- Adaptabilité aux évolutions des nouvelles technologies
- respecter les normes et les procédures
- Appliquer les directives données
- Autonomie
- Réactivité
- Adaptabilité

- les qualités relationnelles :

- Relations avec les élus
- Relations avec le public (politesse, courtoisie)
- Esprit d'ouverture au changement
- Respect des valeurs du service public (continuité, égalité du traitement, poursuite de l'intérêt général)
- Aptitude relationnelles dans l'environnement professionnel
- Ecoute

- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou a exercer des fonctions d'un niveau supérieur :

- Faire des propositions
- Faire circuler les informations nécessaires à l'efficacité de l'équipe et des individus

— Acte déposé à la préfecture du Cher, le 27/11/2015

► Aménagement aire d'accueil "Loire à Vélo" - Plan de financement

Monsieur Le Maire donne lecture du plan de financement prévisionnel établi pour l'aménagement d'une aire d'accueil "Loire à Vélo".

Dépenses H.T.

Travaux (VRD et plantations)
Maîtrise d'œuvre

55 309.10€ Conseil Régional (Contrat de Pays)

9 631.25€ Europe (30%)

Fonds Propres / Emprunts

Recettes

32 400.00€

19 480.00€

13 060.35€

Total

64 940.35

Total

64 940.35

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le plan de financement prévisionnel proposé.

– Acte déposé à la préfecture du Cher, le 27/11/2015

► Aménagement de sanitaires publics "Loire à Vélo" - Plan de financement

Monsieur Le Maire donne lecture du plan de financement prévisionnel établi pour l'aménagement de sanitaires publics "Loire à Vélo".

Dépenses H.T.		Recettes	
Travaux	139 178.90€	Conseil Régional (Contrat de Pays)	126 700.00€
Honoraires	19 307.20€	Fonds Propres / Emprunts	31 786.10€
Total	158 486.10€	Total	158 486.10€

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le plan de financement prévisionnel proposé.

– Acte déposé à la préfecture du Cher, le 27/11/2015

Questions diverses :

Travaux cimetière : reprise de concession

Suite à l'accord d'une subvention (DETR) s'élevant à 4 775€, les travaux de reprise de concession vont être réalisés dans les meilleurs délais.

Plantation arbre Gué au Roi

Des conseils et des devis vont être demandés afin de planter un nouvel arbre à l'étang du Gué au Roi.

Rue de la Courtine

Des devis vont être demandés pour créer et profiler un fossé sur une partie de rue de la Courtine.

Salle du foyer

Il est prévu d'acheter un four à micro-ondes et un percolateur.

Des devis supplémentaires vont être demandés pour la rénovation peinture de la salle du foyer.

Considérant le risque d'accident le parquet va être remplacé rapidement.

Eclairage public

Une estimation du Syndicat Départemental d'Energie du Cher pour l'extension et la rénovation de l'éclairage public est en cours d'étude.

Matériel volé

Suite au remboursement du matériel volé par l'assurance, celui ci va être remplacé.

Garage

Des devis vont être demandés pour sécuriser le garage (porte, armoire sécurisée).